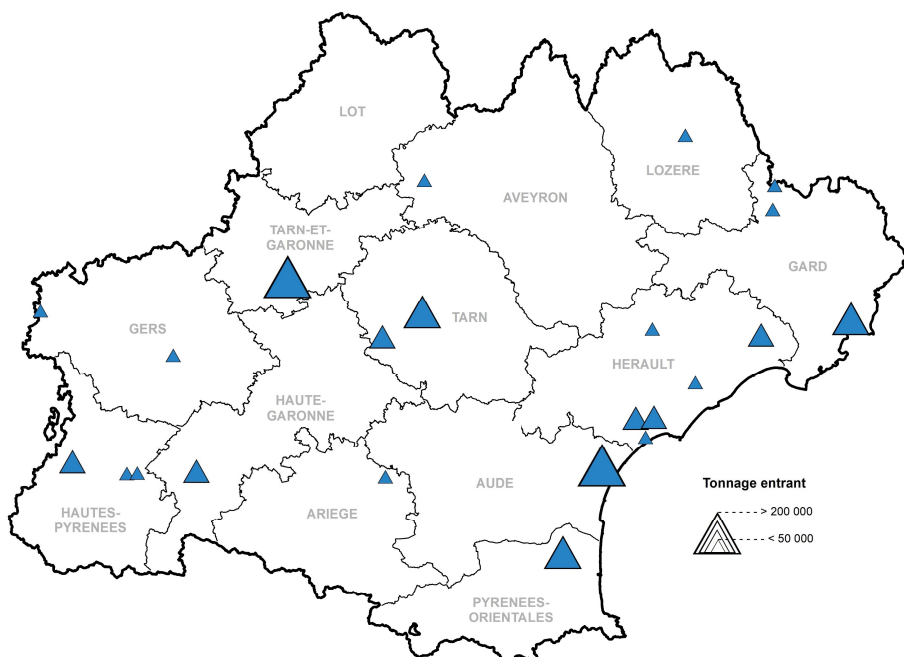


LES CHIFFRES 2018 DU TRAITEMENT DES DECHETS – OCCITANIE

ENQUETE ITOM - Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



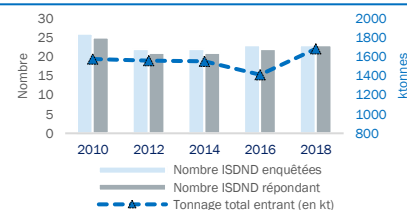
Chiffres clés 2018

23 ISDND (dont 3 n'accueillant pas d'ordures ménagères résiduelles)

1 819 800 tonnes autorisées

1 683 567 tonnes entrantes

soit **93%** de la capacité totale autorisée

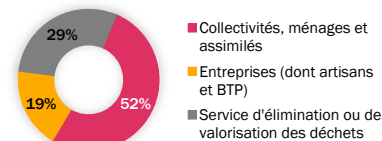


Evolution des tonnages entrants depuis 2010 en fonction du nombre d'ISDND enquêtés et répondantes

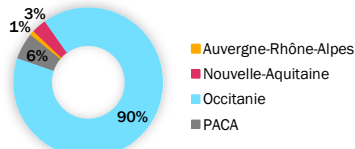
5 ISDND ont fermé entre 2010 et 2018, représentant une capacité totale de 215 000 t/an, et 3 ISDND ont été créées, dans ce même laps de temps (dont 2 n'accueillant pas les ordures ménagères résiduelles), pour une capacité totale de 212 900 t/an. Le taux de retour aux enquêtes est de 95% pour 2010, 2012 et 2014 et 100% à partir de 2016. L'installation non-répondante en 2010 a une capacité de 14 000 t/an et celle non-répondante en 2012 et 2014, 5 000 t/an. Ces non-répondants n'influent donc pas la tendance d'évolution des déchets entrant en ISDND : en constante diminution entre 2010 et 2016 puis, en forte hausse depuis 2016. (*)

(*) Des détails concernant l'évolution des quantités entrantes en ISDND depuis 2010, ainsi que les objectifs réglementaires associés, sont données au verso de cette fiche.

Flux entrants : 1 683 567 tonnes – Déchets résiduels



Type de producteurs de déchets entrants sur les ISDND en 2018



Origine géographique des déchets entrants sur les ISDND en 2018

En 2018, 1 684 kt de déchets résiduels ont été admis dans les 23 ISDND d'Occitanie, ce qui représente 93% de la capacité réglementaire totale autorisée. A noter qu'une ISDND a dû demander une dérogation préfectorale pour pouvoir

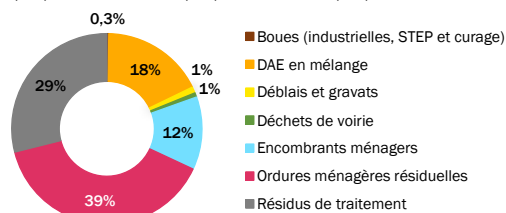
enfouir plus de DND que sa capacité autorisée, du fait de situations exceptionnelles.

Les déchets enfouis proviennent à 52% des ménages (et des collectivités) et à 19% des entreprises. Les 29% restants sont considérés comme provenant d'autres installations de traitement de déchets et sont constitués de 284 kt de refus de tri (de collecte sélective, d'encombrants et de déchets des entreprises), 167 kt de refus et déchets non valorisables solidifiés par traitement biologique suite à un tri sur ordures ménagères (couplé à un compostage ou à de la méthanisation), 2,7 kt de refus de compostage, 34 kt de mâchefers et de cendres et 7,3 kt de déchets (ordures ménagères résiduelles et/ou DAE) délestées lors des arrêts techniques d'incinérateurs de la région.

Au global, les ordures ménagères résiduelles représentent 39% du total stocké en ISDND en 2018 (soit 658 kt), les résidus de traitement (refus de tri, de compostage, sous-produits d'incinération, etc) 487 kt, soit 29% du total stocké, les DAE 294 kt, soit 18%, et les encombrants ménagers (tout-venant de

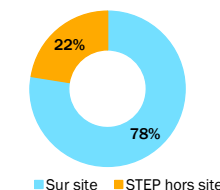
déchèteries, mobilier, DEEE, etc) 208 kt soit 12%. Enfin, on retrouve en ISDND quelques boues, déchets de voirie et déchets inertes (à noter que les inertes utilisés pour le recouvrement des casiers ne sont, ici, pas comptabilisés).

Près de 167 kt, soit environ 9% des déchets résiduels enfouis dans les ISDND d'Occitanie, ont été produits hors région. Cela concerne, majoritairement, l'ISDND de Bellegarde (30), qui a accueilli, en 2018, 92 kt de déchets de PACA. Les 75 kt restantes proviennent de départements limitrophes à l'Occitanie et ont été traitées par les ISDND de Bénéac (65), Lannemezan (65) et Montech (82).



Typologie des déchets entrants sur les ISDND en 2018

Flux sortants : 327 489 tonnes – Lixiviats



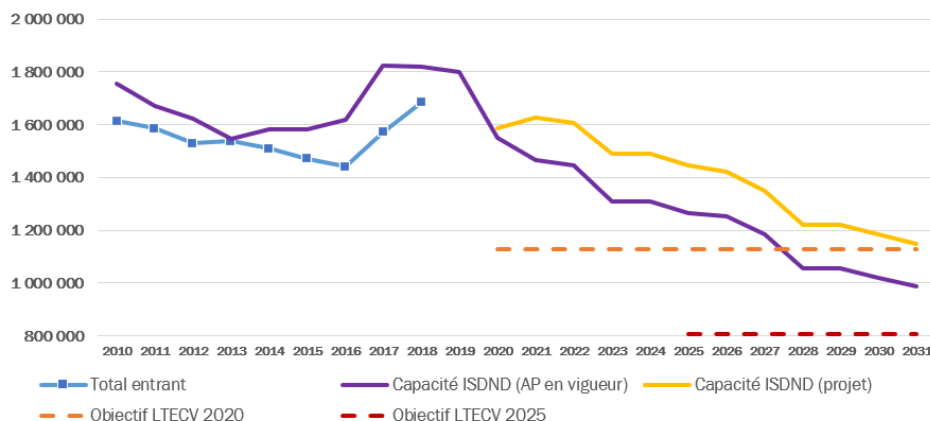
Traitement des lixiviats produits par les ISDND en 2018

Les seuls déchets générés par l'enfouissement en ISDND sont les lixiviats. Leur quantité peut varier significativement d'une année à l'autre, dépendant notamment de la pluviométrie. En 2018, un peu plus de 327 kt de lixiviats ont été déclarés par les ISDND d'Occitanie. Plus des 3/4 sont traités sur site, par traitement biologique ou physico-chimique ; le quart restant est traité hors ISDND sur des stations d'épuration.

Valorisation énergétique

14 des 23 ISDND qui accueillent des déchets, en 2018, en Occitanie, valorisent le biogaz produit naturellement lors de la décomposition des déchets : 2 en utilisant la chaleur directement sur site, 8 par cogénération (c'est-à-dire valorisation de la chaleur sur site et production d'électricité pour redistribution via les réseaux électriques) et 1 par production de biométhane pour injection dans les réseaux de gaz naturel. 1 ISDND valorise, également, le biogaz sous forme de carburant, en plus de la cogénération. Par ailleurs, 4 ISDND sont gérées en mode « bioréacteur », c'est-à-dire que les lixiviats sont réinjectés dans le casier, ce qui permet d'accélérer le processus de dégradation.

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)



Objectifs réglementaires applicables aux ISDND

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe comme objectif de **diminuer les quantités de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) admis en ISDND** de :

- 30% en 2020 par rapport à 2010 et
- 50% en 2025 par rapport à 2010.

L'article R.541-17-II du Code de l'environnement fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination : en 2020 $\leq 70\%$ de la quantité de DNDNI admis en ISDN en 2010 en 2025 $\leq 50\%$ de la quantité de DNDNI admis en ISPDN en 2010.

L'objectif de limitation des capacités de stockage, fixé par l'article R.541-17 du Code de l'environnement ne s'applique qu'aux projets de création de nouvelles installations ou aux projets d'extension de capacité d'installations déjà existantes. En Occitanie, comme dans la majorité des régions françaises, les arrêtés préfectoraux des différentes ISDND en cours autorisent déjà des capacités de stockage supérieures à l'objectif réglementaire. Ainsi, pour 2020, la capacité autorisée est de 1,6 million de tonnes et elle sera, en 2025, de 1,3 million de tonnes (*voir courbe violette dans le graphique ci-dessus*). L'objectif de 2020 serait alors atteint en 2027. Cependant, cela est sans prendre en compte les projets déjà en cours (*voir courbe jaune dans le graphique ci-dessus*).

Concernant les quantités de déchets admises en ISDND, la LTECV impose une réduction significative : diminution de -30% en 2020 (par rapport à 2010) et de -50% en 2025. Bien que présenté de manière différente, cela rejoint l'objectif relatif aux capacités. En 2018, 1,7 million de tonnes de déchets ont été admis en ISDND (*voir courbe bleue dans le graphique ci-dessus*) ; les quantités étant en constante augmentation depuis 2016. Elles devraient, en 2019, diminuer légèrement. Cette diminution s'explique, notamment, par la diminution des flux de déchets résiduels provenant des régions limitrophes.

